

MESSAGES IMPORTANTS

La totalité du montant dû de votre dernière facture n'a pas été acquitté. Il s'agit sans doute d'un oubli et nous comptons sur vous pour régulariser la situation afin de conserver un bon crédit chez Vidéotron. Si vous avez déjà acquitté cette facture, veuillez ignorer cet avis.

Sommaire

Date de facturation :	24 février 2020	Période de facturation :	Du 24 février au 23 mars 2020
FACTURE PRÉCÉDENTE		FACTURE COURANTE	
Montant à payer	135,42 \$	Solde à payer ¹	135,42 \$
Paiement reçu	0,00 \$	Frais de retard ¹	2,03 \$
Solde à payer	135,42 \$	Mensualité	120,00 \$
		Services	103,00 \$
		Équipements et accessoires	17,00 \$
		Taxes	15,42 \$
		TPS NO.105532634 5 %	5,15 \$
		TVQ NO.1003768097 9,975 %	10,27 \$
SOLDE À PAYER IMMÉDIATEMENT			135,42 \$
MONTANT À PAYER FACTURE COURANTE			137,45 \$
			Date d'échéance: 04 mars 2020
MONTANT À PAYER ¹			272,87 \$

Détails

SERVICES	
Frais mensuels	
Internet + Télé	103,00 \$ /mois
Internet 400	Mensualité courante : 143,00 \$ /mois Fin de la promotion le 23/09/2020

Frais mensuels	
Télé Fan de Sports	
<hr/>	
SOUS-TOTAL	103,00 \$ /mois

ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	
Frais mensuels	
Terminal Helix TV	(taxes déjà payées) 5,00 \$ /mois Mois 6 de 36 - Dernier paiement mensuel dû le 24/08/2022 Solde du plan de versements : 150,00 \$
<hr/>	
Terminal Helix TV	(taxes déjà payées) 5,00 \$ /mois Mois 6 de 36 - Dernier paiement mensuel dû le 24/08/2022 Solde du plan de versements : 150,00 \$
<hr/>	
Borne Helix Fi	(taxes déjà payées) 7,00 \$ /mois Mois 6 de 36 - Dernier paiement mensuel dû le 24/08/2022 Solde du plan de versements : 210,00 \$
<hr/>	
SOUS-TOTAL	17,00 \$ /mois

MONTANT À PAYER	272,87 \$
	Date d'échéance: 04 mars 2020

Chez Vidéotron, nous avons à cœur de vous offrir les meilleurs services et la meilleure expérience client. Si vous avez des commentaires ou des plaintes à formuler, nous désirons vous entendre. Plusieurs moyens s'offrent à vous: par téléphone au 1-88VIDEOTRON ou rendez-vous à <http://www.videotron.com/residentiel/nous-joindre> pour découvrir d'autres moyens de communiquer avec nous.

Avez-vous une plainte relative à votre service de télécommunication ou de télévision résidentielle que nous n'avons pu régler? La Commission indépendante des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) pourrait vous aider gratuitement : www.ccts-cprst.ca ou 1-888-221-1687.